

Le controversé projet de loi Blanquer modifié a été adopté au Sénat



Article rédigé par *RT France*, le 22 mai 2019

Source [RT France] Malgré l'opposition d'une importante partie du corps enseignant, le Sénat a adopté ce 21 mai le projet de loi Blanquer. La droite, majoritaire, a réussi à introduire plusieurs dispositions pourtant loin de faire l'unanimité.

Ce 21 mai, le Sénat à majorité de droite a adopté (213 voix contre 95) en première lecture, le [projet de loi](#) «pour une école de la confiance», porté par le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer. Le texte prévoit, entre autre, l'abaissement à trois ans, dès la rentrée prochaine, de l'âge de l'instruction obligatoire. Le Sénat a fait néanmoins disparaître une des mesures controversées qui ouvrait la voie à la fusion entre collèges et écoles primaires au sein d'un nouveau type d'établissement «des savoirs fondamentaux».

Pour autant, d'autres dispositions, loin de faire l'unanimité au sein de la classe politique, ont été ajoutées par la droite comme la retenue sur les allocations familiales pour lutter contre l'absentéisme ou encore l'interdiction des signes religieux ostentatoires pour les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires. Les parlementaires vont devoir désormais s'accorder sur une version commune, dans l'optique d'une adoption définitive de la loi.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)